



## www.ramg.gouv.qc.ca

216

À l'intention des pharmaciens propriétaires

13 novembre 2019

## Nouvel avis – Avis de rupture de stock

(olmésartan médoxomil, Co. 20 mg) (olmésartan médoxomil, Co. 40 mg)

Dans l'infolettre 023 du 26 avril 2019, nous vous informions que les produits génériques du médicament olmésartan médoxomil en concentration 20 mg inscrits à la Liste des médicaments étaient en rupture de stock.

Le produit Olmetec étant en rupture de stock, nous vous avisons que la RAMQ accepte de payer temporairement au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule 20 mg du mélange de poudre d'olmésartan médoxomil avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la Liste des médicaments, et ce, depuis le 5 novembre 2019. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Olmésartan médoxomil Caps. 20 mg 9911371	5
--	---

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre d'olmésartan médoxomil avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la Liste des médicaments à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition, incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Veuillez noter que depuis le 31 octobre 2018 les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au Programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

 Dans l'infolettre 016 du 23 avril 2019, nous vous informions que les produits génériques du médicament olmésartan médoxomil en concentration 40 mg inscrits à la Liste des médicaments étaient en rupture de stock.

Le produit Olmetec étant en rupture de stock, nous vous avisons que la RAMQ accepte également de payer **temporairement** au pharmacien le prix réel d'acquisition pour la mise en capsule 40 mg du mélange de poudre d'olmésartan médoxomil avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments,* et ce, à partir du **5 novembre 2019**. Vous devez alors utiliser le code de service professionnel approprié à la préparation de capsules.

Pour ce faire, vous devez utiliser le code de facturation suivant :

Olmésartan médoxomil	Caps. 40 mg	99113716
----------------------	-------------	----------

Si vous faites préparer la mise en capsule du mélange de poudre d'olmésartan médoxomil avec tout autre véhicule ou adjuvant inscrit à la *Liste des médicaments* à l'extérieur de votre pharmacie, la RAMQ remboursera exceptionnellement le prix réel d'acquisition, incluant les frais de préparation, à même le coût du médicament. De plus, vous devez utiliser le code de service professionnel approprié à l'exécution ou au renouvellement de l'ordonnance.

Veuillez noter que depuis le 31 octobre 2018 les frais de transport doivent être facturés selon les modalités prévues au programme de remboursement des coûts relatifs au transport des thérapies parentérales, des solutions ophtalmiques et des préparations magistrales non stériles.

Une nouvelle infolettre vous sera transmise lorsque les stocks seront rétablis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie